



MICROFICHE N°

06915

République Tunisienne

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

CENTRE NATIONAL DE

DOCUMENTATION AGRICOLE

TUNIS

الجمهورية التونسية  
وزارة الزراعة

المركز القومي  
للتوثيق الفلاحي  
تونس

F 1

REPUBLIQUE TUNISIENNE  
MINISTERE DE L'AGRICULTURE  
DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT

U.N.E.S.C.O.  
DIVISION DES SCIENCES ECOLOGIQUES



PROGRAMME SUR  
L'HOMME  
ET LA BIOSPHERE

SESSION DE FORMATION



BIZERTE (TUNISIE) 6-11 Juin 1988

**RAPPORT FINAL**

REPUBLIQUE TUNISIENNE  
MINISTRE DE L'AGRICULTURE  
DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT

U. N. E. S. C. O  
DIVISION DES SCIENCES  
ECOLOGQUES

PROGRAMME SUR L'HOMME ET LA  
BIOSPHERE

ENVT 6912 / 6912

**SESSION DE FORMATION SUR L'AMENAGEMENT  
ET LA GESTION DES AIRES  
PROTEGEES**

**BIZERTE TUNISIE - (6-11 JUIN 1988)**

**RAPPORT FINAL**

❖ TABLE DES MATIERES ❖

1. INTRODUCTION
2. COMMUNICATIONS

(A). TUNISIE

- CNDH 6912 - "Note sur la Protection de l'Environnement"  
par M<sup>me</sup>. NEDIA BACCAR
- CNDH 6913 - "Aperçu général sur les conditions bioclimatiques en Tunisie"  
par M<sup>me</sup>. JALILA BENHARTI
- CNDH 6914 - "Principaux écosystèmes terrestres de la Tunisie"  
par Mr. MEKKI BOUKHRI
- CNDH 6915 - "Conservation de la faune et de la flore en Tunisie"  
par Mr. S.H. KACEM ELAKEDDINE, présenté par  
Mr. MUSTAPHA GUERBAYA
- CNDH 6916 - "Zone humide - Le Parc National de l'Ichkeul-Tunisie"  
Etude de cas par Mr. M'HAMED BARAKET.

(B). UNESCO

- "Les Cévennes : une nature et des hommes"  
par Mr. GERARD COLLIN
- "U. Parc National Saharien : le Tassili Majjer"  
Etude de cas par Mr. BERNARD BOUSQUET

(C). ALGERIE

- "Le Parc National de Djurdjura"  
Etude de cas par Mr. BELKACEM GACI
- "Présentation du Parc National de Belezma"  
Etude de cas par Mr. AISSA LAABED

(D). MAROC

- "Environnement et conservation de la nature au Maroc"  
par Mr. M. LABJEN EL KABIRI
- CNDH 6917 - "Flore de l'Afrique du Nord"  
Par Mr. MCHAMED REJDALI

3. RECOMMANDATIONS

4. ANNEXES

- Liste des participants à la Session de Formation

**OBSERVATION DE LA FAUNE ET DE LA FLORE  
EN TUNISIE**

Par Mr. B.H. KACEM SLABDOINE

(TUNISIE)

(Présenté par Mr. GUERSAYA MUSTAPHA)

De part son climat et sa situation géographique la Tunisie renferme une faune et une flore riches et variées, d'origine aussi bien indo-éthiopienne qu'européenne.

La faune se compose de soixante quinze espèces de mammifères, quatre cent d'oiseaux, plus de cent reptiles, batraciens et poissons et un nombre impressionnant d'invertébrés.

Quant à la flore, elle se compose de plus de cinq mille cent espèces et sous espèces.

La Conservation de cette richesse naturelle a été un objectif constant de la Tunisie. Elle se caractérise par des mesures aussi bien législatives que techniques prises par l'autorité compétente.

C'est ainsi qu'en ce qui concerne la faune, le premier texte législatif réglementant la chasse remonte au 12 Mars 1884. Depuis, plusieurs autres décrets et arrêtés l'on suivi et ce du fur et à mesure des besoins de la protection. De nos jours l'exportation, l'importation et le transit de toute espèce de faune sauvage (mammifères, oiseaux, reptiles, batraciens, mollusques et insectes) sous quelques formes que ce soit, sont interdits, sauf autorisation spéciale de la Direction des Forêts. Par ailleurs, la chasse est sévèrement réglementée dans le Pays. Elle a fait l'objet d'une organisation adéquate et tous les chasseurs sont regroupés dans des associations sous le contrôle du Conseil Supérieur de la Chasse et de l'Administration forestière. Chaque année l'arrêté réglementant la chasse dans le pays fait l'objet d'une révision générale tenant compte de la situation de la faune cynégétique à la fin de la saison de chasse précédente. En plus des textes législatifs, la protection de la faune a fait l'objet de mesures techniques ayant pour objet la sauvegarde des espèces rares ou en voie de disparition. C'est ainsi que des parcs et réserves ont été créés pour la préservation du cerf de Barbarie, du buffle de l'Ichkeul, du mouflon à manchettes et des trois espèces de gazelles à savoir la gazelle dorcas, la gazelle blanche et la gazelle de montagne.

Par ailleurs, un programme de réintroduction des espèces disparues au début de ce siècle telles que les antilopes oryx et addax ainsi que l'autruche est en cours d'exécution dans le Parc National de Bou-Hedma, au sud du Pays.

De même la protection des zones humides importantes et de leur avifaune a fait l'objet de mesures adéquates.

En ce qui concerne la protection de la flore, elle s'est faite essentiellement dans le cadre de l'institution des parcs nationaux. C'est ainsi que Cinq Parcs Nationaux judicieusement répartis du Nord au Sud du Pays ont été créés et sévèrement gardés. Aucune chasse ou cueillette de plantes n'y est autorisée. Chaque Parc National renferme un écosystème spécifique. L'aménagement de ces parcs pour l'accueil des visiteurs et notamment la construction de centres d'information (éco-musées) est en cours de réalisation.

• LE PARC NATIONAL DE L'ICHEUL •

(Créé par décret n°80-1608 du 18 Décembre 1980). Par la beauté de son paysage, sa structure géologique et son exceptionnelle richesse en faune et en flore, le Parc National de l'Ichkeul constitue un ensemble encore peu perturbé, unique en Tunisie, voir en Afrique du Nord. D'une superficie de 12.600 ha, il est composé d'un massif montagneux isolé de 1363 ha, d'un lac de 8500 ha et de marécages de 2737 ha. Le Parc est situé à 75 kms au Nord de la Capitale Tunis et à 15 kms des villes de Mansel Bourguiba et Mateur. Son climat est de type méditerranéen sub-humide avec une pluviométrie annuelle de 625 mm. Le régime hydraulique fait du lac Ichkeul une zone humide d'importance internationale, inscrite sur la convention de Ramsar.

Le lac Ichkeul qui est relié à la mer par le lac de Bizerte ne se dessèche jamais. En hiver, il est alimenté en eau douce par plusieurs cours d'eau qui s'y déversent, et en été, lorsque le niveau d'eau du lac baisse c'est l'eau de mer qui y entre.

La zone humide de l'Ichkeul constitue un des principaux sites d'hivernage des oiseaux d'eau du paléarctique occidental. Deux Cent à Quatre Cent mille oiseaux viennent y hiverner. Les espèces les plus nombreuses sont les canards sifflants, milouins et souchets, la sarcelle d'hiver et la foulque macroule. Pour l'oie cendrée, l'Ichkeul constitue la station d'hivernage la plus importante d'Afrique du Nord. On y rencontre jusqu'à 20.000 sujets. L'Ichkeul est aussi une étape pour beaucoup d'autres espèces hivernantes au sud du Sahara parmi lesquelles on peut citer la sarcelle d'été, le chevalier combattant et la barge à queue noire.

On y trouve également des espèces rares telles que l'éristature à tête blanche, la sarcelle marbrée et la poule sultane.

Beaucoup d'autres espèces nichent dans les roseaux des marécages et sur les flancs de la montagne.

Les mammifères du parc, à l'exception du buffle d'eau, du sanglier et du porc-épic sont essentiellement carnivores. Il y a lieu de signaler la présence d'un mammifère très rare en Afrique du Nord : la loutre.

Des fouilles paléontologiques au bord du lac Ichkeul ont mis à jour des fossiles d'ossements âgés de plus de 2 millions d'années, provenant de mastodontes, rhinocéros, girafes et d'autres espèces tropicales.

En ce qui concerne la flore, plus de cinq cent espèces végétales y ont été répertoriées. La végétation des marécages se compose de phragmites, de joncs, de scirpes et aux endroits salés de salicornes. La montagne aux pentes abruptes est couverte d'une forêt d'oliviers et de caroubiers sauvages. Un maquis souvent très dense, composé de lentisques de génévriers, de filaires, d'asperges et de diss, forme le sous bois. On y rencontre aussi des euphorbes, des capres et des fougères.

Au printemps, parmi une riche flore spontanée, apparaissent des orchidées, des liliacées et de cyclamens. Les plantes aquatiques les plus communes du lac sont les potamogetons.

\* LE PARC NATIONAL DE BOU-HEDMA \*

(Créé par décret n°80-1606 du 18 Décembre 1980). Le Parc National de Bou-Hedma, avec sa forêt steppe sub-tropicale d'acacia tortilis ou gommier, représente en Tunisie, où la végétation du Nord et du Sud est typiquement méditerranéenne, une relique unique d'une ancienne savanne présaharienne, analogue à celles du Sahel Africain.

D'une superficie de 16.488 ha dont 4500 ha de réserve intégrale, le parc national de Bou-Hedma est situé au Sud Tunisien à 85 kms de l'Est de Gafsa, 17 kms au Sud de Meknassy et 150 kms à l'ouest de Sfax. Il fait partie de la chaîne de montagne de l'Atlas Saharien Sud Oriental. Le versant nord est influencé par le bioclimat méditerranéen aride aux hivers tempérés.

Le versant sud se trouve sous l'influence bioclimatique continentale, la pluviométrie moyenne annuelle est de 195 mm. Les pluies tombent surtout en automne, en hiver et au printemps.

Cette région aride devient alors pendant quelques semaines un grand champ de flore de toutes les couleurs. Plus de 131 espèces végétales y ont été dénombrées. La montagne renferme essentiellement des genévriers, des pistachiers et de l'alfa. La plaine est une steppe caractérisée par le gommier. Cet arbre qui résiste parfaitement au climat aride de la région dispose de racines qui peuvent descendre jusqu'à 40 mètres dans le sol.

La faune est caractérisée par des espèces sahariennes et périsahariennes, le mouflon à manchettes, le goundi et l'aigle royal vivent dans la montagne. Dans la plaine se rencontrent les gazelles dorcas, les gerboises et l'outarde houbara. Plusieurs centaines d'espèces animales fréquentent la région, parmi lesquelles une grande quantité de gongas.

Les autruches et les antilopes addax et oryx qui y ont disparu depuis une soixantaine d'années feront l'objet d'une réintroduction planifiée.

#### • LE PARC NATIONAL DE CHAMBI •

(Créé par décret n°80-1577 du 18 Décembre 1980). Le Parc National du Chambi représente l'ensemble des conditions physiques de l'Atlas Tunisien avec une couverture forestière constituée essentiellement de pin d'alep. Il est situé au centre ouest du pays, à 15 kms à l'Est de Kasserine, 35 kms au Nord de Fériana et 50 kms au sud de Thala.

Le massif du Chambi qui constitue le plus haut sommet de Tunisie culmine à 1544 m. Les chutes de neige y sont fréquentes de décembre à Mars mais sa persistance ne dépasse pas quelques jours. La pluviométrie est de 250 mm par an dans la plaine et 500 mm en montagne.

Ces pluies sont très irrégulières et tombent au printemps et en automne. En hiver les températures peuvent descendre en dessous de zéro. En été par contre les vents chauds du Sahara peuvent faire monter la température à plus de 40° centigrades à l'ombre.

Dans le Parc, la flore varie en fonction de l'altitude, l'exposition et de la nature du sol. Plus de cent espèces végétales ont été dénombrées dans le parc. Dans les endroits les plus élevés, la végétation est abondante et variée. Le chêne vert, l'essence la plus caractéristique, se trouve mélangé aux cistes, genévriers et diss. Un peu plus bas c'est la forêt de pin d'alep mélangée de genévriers, de romarin et d'alfa.

Le Parc du Chambi constitue en fait une succession remarquable de groupes végétaux, depuis les groupements à chêne vert du sommet jusqu'à la steppe d'alfa du piedmont en passant par la pineraie intermédiaire. La faune y est riche et variée. Le massif constitue le refuge naturel de la gazelle de montagne, du mouflon à manchettes et de l'hyène rayée. Un grand nombre d'oiseaux nichent dans les falaises et sur les pins. Citons à titre d'exemple l'aigle bonelli, l'aigle botté, l'aigle royal, le vautour d'Egypte, le faucon pèlerin, le circaète jean le Blanc, le milan noir et le grand duc. Près des sommets on peut observer divers martinets et des hirondelles des rochers.

Le guespier d'Europe qui passe l'hiver en Afrique Tropicale se rencontre régulièrement en été au Chambi. Le pigeon biset y est très abondant. Les passereaux les plus remarquables sont : le merle bleu, les traquets, la rubiette de mouset, le rouge-gorge et le serin cini. Le bec croisé est très commun.

\* LE PARC NATIONAL DES ILES ZEMBRA ET ZEMBRETTE \*

(Créé par décret n°77-340 du 1er Avril 1977). Le Parc National des Iles Zembra et Zembretta, situé dans le Golfe de Tunis est à 10 kms de la terre la plus proche et à 60 kms de distance du port de Tunis. Sa superficie est de 391 ha dont 389 pour l'île de Zembra et 2 ha pour l'île de Zembretta. Le sommet de Zembra est à 433 mètres alors que la profondeur de la côte est à 50 mètres. L'île de Zembra se présente comme un immense rocher de forme triangulaire. La côte de l'île est formée de falaises abruptes rendant l'accostage assez difficile. Un petit port a été aménagé sur la côte sud de l'île non loin de l'unique plage sablonneuse.

Le climat est méditerranéen insulaire, avec des températures douces, l'humidité de l'air est élevée et les vents sont souvent forts, surtout en hiver. Il est fréquent que les sommets de l'île soient entourés de nuages. Les courants marins, les vents et les oiseaux migrateurs ont contribué à la richesse de la flore du parc. En effet plus de 230 espèces de plantes y ont été repertoriées. Sur la zone littorale de Zembra poussent des espèces halophiles telles que les perce-pierre et les lavandes de mer. Le centre de l'île est couvert par un maquis plus ou moins dense, composé d'oliviers sauvages, de lentisques, d'arbusiers de bruyères, de cistes et de filaires. Quelques genévriers poussent au milieu des touffes de lentisques et abritent sous leur ombre une végétation basse. La flore marine se compose de 27 espèces d'algues rouges, brunes et vertes.

La faune du parc riche et variée, renferme plusieurs espèces. Parmi les mammifères on peut citer le mouflon de corse qui y a été introduit depuis une quinzaine d'années. Par ailleurs l'île de Zembra constitue l'unique région en Afrique où le lapin de garenne existe à l'état sauvage.

Des millions d'oiseaux migrateurs, surtout des passereaux, se reposent chaque année à Zembra pour pouvoir continuer leur vol. Le goéland d'Audouin oiseau très rare, ainsi que plusieurs milliers de puffins cendrés nichent sur l'île. Les côtes rocheuses de Zembra constituent un refuge pour le phoque moine, espèce très rare en Méditerranée.

• LE PARC NATIONAL DE BOU-KORNINE •

(Créé par décret n° 87-282 du 17 Février 1987)

Le Parc National de Bou-Kornine occupe une situation géographique privilégiée du fait de sa domination de la ville d'Hammam-Lif et de sa proximité de la capitale Tunis dont il n'est éloigné que de 15 kms. Il offre par ailleurs une très belle vue panoramique sur l'ensemble du golfe de Tunis. Sa superficie est de 1939 ha 50 ares et son altitude atteint 576 m.

Son bioclimat est méditerranéen subhumide et semi-aride supérieur à hiver doux, avec une pluviométrie annuelle de 500 à 700 mm.

L'ensemble du massif de Bou-Kornine avec un relief très accidenté et des pentes raides constitue la terminaison Nord de la Dorsale Tunisienne. Il se rattache au secteur constantinois Tunisie du lias et crétacé.

La végétation varie suivant l'altitude et l'exposition. Elle est constituée essentiellement de forêt de thuya de Berbérie (*Callitris articulata*) avec oléastres, du caroubier, du chêne kermès, du pin d'Alep, de filaire de myrte et de lentisque. Le sous-bois comprend des cistes, des gânets des asperges sauvages, du doum (*Chamaerops humilis*) et du romarin.

Le groupement humicole du Bou-Kornine a une valeur botanique importante du fait que c'est le seul endroit de Tunisie où le cyclamen de perse (*Cyclamen persicum*) existe en grand nombre, ainsi que la tulipe sauvage des forêts (*Tulipa silvestris*) et plus de 12 variétés d'orchidées sauvages (*Ophrys* et *Orchis*). Au total plus de 111 espèces végétales ont été dénombrées dans le Parc.

La faune du Bou-Kornine est riche et variée. Parmi les mammifères on peut citer le sanglier, le chacal, le renard, la mangouste, le chat sauvage, la genette, le lièvre et le porc-épic. Plusieurs espèces de chauve-souris vivent dans les galeries des anciennes mines.

Les oiseaux sont assez nombreux. Les rapaces sont représentés par le circaète Jean-le-blanc, l'aigle de Bonelli, l'aigle royal, le faucon Pelerin, le vautour percnoptère et le hibou grand duc. La perdrix gabra, la tourterelle des bois, la huppe faciee et plusieurs oiseaux migrateurs se rencontrent communément dans le Parc. Les reptiles sont représentés par plusieurs espèces de couleuvres, des lézards, des tarantes et le caméléon. La tortue de terre est très commune. Une grande diversité d'insectes, de scorpions et de papillons vivent au Bou-Kornine. Plusieurs sites archéologiques dont le temple de saturne se rencontrent dans le Parc. Saturne était le Dieu protecteur de Carthage.

Comme nous venons de le voir, la création de cet ensemble de parcs nationaux a joué un grand rôle pour la protection de la faune et de la flore sauvages en Tunisie.

#### CONVENTIONS INTERNATIONALES SIGNÉES PAR LA TUNISIE

Dans le cadre de sa politique de conservation de la faune et de la flore sauvages en particulier et de la nature en général, la Tunisie a signé et ratifié Cinq Conventions relatives à ce domaine, à savoir :

1. La Convention sur le Commerce International de espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (ratifiée par la loi n° 74-12 du 11 Mai 1974).
2. La Convention pour la Protection du Patrimoine Culturel et Naturel (ratifiée par la loi n° 74-89 du 11 Décembre 1974)
3. La Convention relative aux zones humides d'importance internationale particulièrement comme habitats de la sauvagine (adhésion autorisée par la loi n° 80-9 du 3 Mars 1980).

4. La Convention Africaine pour la Conservation de la Nature et des Ressources Naturelles (ratifiée par la loi n° 76-91 du 4 Nov. 1976)
5. La Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage ou Convention de Bonn (adhésion autorisée par la loi n° 86-63 du 16 Juillet 1986).

#### FETE NATIONALE DE L'ARBRE

Par décret n° 58-289 du 3 Novembre 1958, il a été institué une Fête Nationale de l'Arbre, célébrée chaque année, le deuxième dimanche du mois de Novembre, ayant pour objectif d'éveiller dans la Nation un vif intérêt pour les arbres, faire apprécier la valeur esthétique et économique des ressources forestières et faire prendre conscience de l'importance qui s'attache à la conservation, la protection et au développement de ces ressources.

#### GRAND PRIX DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE POUR LE REBOISEMENT

Par décret n° 78-284 du 15 Mars 1978 il a été institué un Grand Prix du Président de la République pour le Reboisement qui est attribué chaque année à l'occasion de la Célébration de la "Fête Nationale de l'Arbre" aux personnes physiques ou morales privées du Gouvernement ayant eu le plus de mérite dans le reboisement avec des essences forestières conformément aux critères fixés.

#### GRAND PRIX DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE POUR LA PROTECTION DE LA NATURE ET DE L'ENVIRONNEMENT

Par décret n° 85-57 du 12 Janvier 1985 il a été institué un Prix annuel pour l'encouragement à la Protection de la Nature et

de l'Environnement dénommé "Grand Prix du Président de la République pour la Protection de la Nature et de l'Environnement"

Ce Grand Prix est attribué chaque année à l'occasion de la Célébration de la Journée Mondiale de l'Environnement (5 Juin) par décret pris sur proposition du Ministre de l'Agriculture, aux personnes physiques ou normales privées aux associations de protection de la nature et de l'environnement, aux collectivités publiques locales ou régionales ayant eu le plus de mérite dans les actions visant à la protection de la nature et de l'environnement et ayant déployé des efforts pour la sauvegarde des grands espaces naturels, la lutte contre les pollutions et les nuisances, la protection de la faune et de la flore, la protection des sites naturels et des paysages.

---

**FIN**

... **15** ...

**VUES**